

## **AVVISU CESEC 2021-15<sup>1</sup>** **AVIS CESEC 2021-15**

*Rilativu à a*  
*Relatif à la*

### **Formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie**

Furmazioni prufiziunali in Corsica : imbuschi è strategia

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 11 mars 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie;**

*Vistu a lettera di presentazione di l'11 di marzu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a furmazioni prufiziunali in Corsica : imbuschi è strategia;*

**Après avoir entendu**, Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel

*Dopu intesu Josepha GIACOMETTI , Cunsigliera esecutiva in carica di l'insignamentu sicundariu, di l'insignamentu superiore è di a ricerca, di a furmazione prufeziunale è di l'amparera, di l'azzione culturale, di u patrimoniu culturale è di l'audiuvisivu*

**Sur rapport de François CASABIANCA**, pour la commission " éducation, formation, jeunesse";  
*À nant'à u raportu di François CASABIANCA per a Cummissione educazione, furmazione, giuventù*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 56

NPAV : 0

Abstention : 2 (BIAGGI M ; SANTINI M)

Contre : 0

Pour : 54

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 23 di marzu di u 2021,*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

Face à la crise économique générée par la situation sanitaire, la Collectivité de Corse a réagi en instaurant un plan d'urgence et de sauvegarde, le plan « Salvezza è Rilanciu ».

Dans le domaine de la formation professionnelle, des dispositifs ont favorisé la continuité de l'action tout en repensant l'offre de formation, tant dans son volume que dans son orientation, afin qu'elle soit adaptée aux mutations, aux nouveaux enjeux et aux attentes des employeurs.

Considérant que la formation est une priorité majeure générant développement économique et développement social, la Collectivité de Corse décide une nouvelle stratégie.

Cette stratégie s'appuie sur le fait que depuis le transfert de compétences de la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité de Corse est un acteur central en matière de formation professionnelle. Cependant, malgré la loi du 05 septembre 2018 qui supprime toute référence à l'apprentissage dans la compétence générale des Régions et transfère leur responsabilité en la matière aux Opérateurs de Compétences (OPCO) la Collectivité de Corse ne s'est pas désengagée. Son objectif est d'instaurer un équilibre entre la satisfaction des besoins des filières existantes et l'intégration de ceux des filières d'avenir. Pour ce faire, elle crée une nouvelle dynamique de construction basée sur la remontée des besoins, l'adaptabilité de l'offre de formation, la diffusion d'information et l'orientation professionnelle et enfin l'accompagnement des publics. Elle engage à cet égard un budget annuel moyen de 27 millions d'euros.

**Le CESECC note** l'aspect ambitieux et dynamique de ce rapport. Il **apprécie** le fait que certaines préconisations faites dans le cadre de son auto-saisine « les conséquences en Corse de la loi du 05 septembre 2018 sur la gestion et l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage » aient été prises en compte et **souhaite** que les actions prévues soient concrétisées.

**Le CESECC rappelle** qu'il est primordial d'insister sur la Validation des Acquis de l'Expérience et de rendre ce dispositif plus efficient.

**Le CESECC insiste** sur l'importance de ne laisser personne à l'écart des dispositifs de formation et **demande** à la CDC de prévoir une prise en charge des frais de formation pour des diplômes n'existant pas en Corse, par exemple dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

**Le CESECC se demande** s'il ne faut pas revoir bien en amont les dispositifs en lien avec le décrochage scolaire des 16 – 18 ans afin de leur proposer des formations générales d'abord et qualifiantes ensuite.

**Le CESECC regrette** que la Collectivité de Corse ne prenne pas toute sa place et ne soit pas davantage force de proposition comme le prévoient les lois du 22 janvier 2002 et du 05 mars 2014, dans l'élaboration des cartes de formation, notamment au sujet de la formation professionnelle, afin de les rendre plus adaptées aux réalités du territoire.

**Le CESECC émet** des inquiétudes quant au fonctionnement du CREFOP et rappelle une des préconisations de son rapport « les conséquences en Corse de la loi du 05 septembre 2018 sur la gestion et l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage » : intégrer dans la gouvernance du CREFOP l'ensemble des organisations patronales et salariales régionales.

**Le CESECC s'interroge** sur la nécessité de réfléchir à la création de plateformes de compétences mutualisées qui permettraient aux TPE et PME de ne pas être contraintes d'internaliser toutes les compétences dont elles pourraient avoir besoin, notamment de façon ponctuelle.

**Le CESECC encourage** la Collectivité de Corse à poursuivre une réflexion prospective sur les besoins en compétences des entreprises et des filières et ce au moins à moyen terme.

**Le CESECC estime** qu'il est possible de faire de la faible démographie de la Corse et de sa petite taille eu égard aux autres régions, un atout dans la réflexion et la réactivité au sujet de la formation.

**Le CESECC se réjouit** d'être associé à la réalisation concrète ainsi qu'au suivi des actions prévues par ce plan.

**Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

**La présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

